

9. LA VILLÉGIATURE

9.1 LE CONTEXTE ET LA PROBLÉMATIQUE

La municipalité de Trois-Lacs est le principal secteur de villégiature de la municipalité régionale de comté d'Asbestos. Son développement est directement relié aux activités de loisirs et de villégiature. On compte également d'autres secteurs intéressants de villégiature, soit le lac Saint-Georges sur le territoire de la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, le lac à la Truite et le lac Nicolet sur le territoire de la paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud et le secteur de l'étang Perkins sur le territoire de la municipalité de Shipton.

Le développement des différents secteurs de villégiature est étroitement lié aux éléments naturels et esthétiques autour desquels ils sont structurés. La protection du milieu environnant représente un élément majeur pour ce type de développement.

Une distinction majeure est importante à faire entre un secteur voué à la villégiature et celui voué au tourisme. Malgré plusieurs affinités reliées à la qualité du milieu, il existe une différence majeure reliée au type de fréquentation. Un développement touristique fait appel à des aménagements publics avec une fréquentation plus intensive alors que dans le cas d'un développement de villégiature, on fait appel à des aménagements d'ordre plus privé, plus individualisé, d'une utilisation moins intensive. Les activités à caractère touristique peuvent parfois nuire au développement des secteurs de villégiature.

Le lac des Trois-Lacs présente une situation particulière puisqu'il touche à quatre municipalités différentes faisant partie de deux municipalités régionales de comté et de deux régions administratives. En effet, on retrouve en bordure du lac, les municipalités de la paroisse de Saint-Rémi-de-Tingwick et de la paroisse de Tingwick faisant partie de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska dans la région administrative 04 - Mauricie-Bois-Francs et les municipalités de Trois-Lacs et de Wotton faisant partie de la municipalité régionale de comté d'Asbestos dans la région administrative 05 - Estrie. Cette situation entraîne certains problèmes à l'égard de l'harmonisation des mesures de protection et de mise en valeur du plan d'eau. Le dossier de la protection des berges est un cas type où le contrôle diffère d'une municipalité à l'autre.

Soulignons que le niveau d'eau du lac est contrôlé par un barrage géré par trois des quatre municipalités touchant le lac. Seule la Municipalité de Wotton n'y participe pas.

Du côté du lac Saint-Georges sur le territoire de la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, on constate depuis quelques années un ensablement du lac qui à long terme menace la qualité de ce plan d'eau autour duquel on dénombre plus de 95 chalets.

(163-2008)

Certains secteurs de villégiature sont situés en zone agricole. Il risque donc d'y avoir, à quelques endroits, une problématique pour la cohabitation harmonieuse des usages résidentiels et agricoles. Aussi, certains secteurs de villégiature plus densément occupés sont considérés comme des filots déstructurés. Dans cette optique, ces secteurs ont été inclus dans la demande à portée collective de la MRC des Sources.

9.2 LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT

À l'égard du développement de la villégiature, la Municipalité régionale de comté d'Asbestos retient l'orientation suivante :

CONSOLIDER LES SECTEURS DE VILLÉGIATURE EXISTANTS

Les objectifs d'aménagement suivants précisent l'orientation énoncée plus haut :

9.6 LES MOYENS DE RÉALISATION (PLAN D'ACTION)

Mise sur pied d'un comité intermunicipal de protection et de mise en valeur du lac des Trois-Lacs

Le lac des Trois-Lacs est un milieu fragile où chacune des interventions peut nuire à sa protection. Une planification et une harmonisation des interventions à proximité du lac s'avèrent importantes si l'on veut assurer la protection du plan d'eau.

La Municipalité régionale de comté d'Asbestos propose la création d'un comité intermunicipal composé de représentants de chacune des quatre municipalités limitrophes aux lacs. Ce comité aurait comme mandat premier, d'élaborer une politique de protection et de mise en valeur du lac des Trois-Lacs et de voir à son application. Cette politique verrait à harmoniser les différentes normes applicables autour et sur le lac des Trois-Lacs. Le comité proposé pourrait également être mandaté pour gérer le barrage existant qui contrôle le niveau d'eau.